



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **C**ontrats de plan **ÉTAT-RÉGION**

Bâtir aujourd'hui la France de demain



- ▶ **Avenant n°5**
- ▶ **au CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION**
- ▶ **Centre-Val de Loire**
- ▶ **2015-2020**

**CONTRAT DE PLAN ETAT – REGION 2015-2020  
AVENANT N°5 AU CPER**

Préambule :

Le protocole d'accord signé le 20 février 2020, entre l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire prévoit la conclusion d'un avenant au CPER 2015-2020 afin de convenir des financements indispensables au lancement des opérations de régénération prioritaires au cours de la période 2020-2022.

La signature de cet avenant va permettre, en outre, la prolongation du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022, afin de poursuivre certaines opérations non terminées.

Enfin, une actualisation des financements de l'État, de certains projets routiers déjà contractualisés va permettre de réaliser ces opérations.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
agissant au nom de l'Etat,

et

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire  
agissant au nom du Conseil régional Centre-Val de Loire

Vu les circulaires du Premier ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région,

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de la région Centre le 21 novembre 2014,

Vu le contrat de plan Etat-Région signé le 17 avril 2015 entre le Préfet et le Président de la Région Centre-Val de Loire

Vu les avenants au contrat de plan Etat-Région signés les 24 novembre 2016, 17 décembre 2018, 28 novembre 2019 et 2 juin 2020

Vu la lettre du Premier ministre adressée au Préfet de la région Centre-Val de Loire le 5 septembre 2019 indiquant la prolongation des opérations inscrites dans le volet mobilité des CPER 2015-2020 jusqu'en 2022,

Vu le protocole d'accord conclu le 20 février 2020 entre l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire et relatif à l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire,

Vu la délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire n°20.02.16 des 2 et 3 juillet 2020 portant approbation du projet et autorisant le Président à signer l'avenant n°5

Vu l'avis du directeur général des collectivités locales du 2 juillet 2020 autorisant le Préfet de région à signer l'avenant n°5.

Il est établi, s'agissant du volet mobilité multimodale du contrat de plan Etat-région Centre-Val de Loire 2015-2020, un avenant pour prendre en compte l'évolution de certaines opérations et pour définir une prolongation de la durée d'exécution.

**Article 1 : ferroviaire : opérations ajoutées ou modifiées**

- Conformément au protocole d'accord conclu par l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire sur l'avenir des lignes de desserte fine du territoire, la remise à niveau de certaines lignes conduit à ajouter au CPER 2015-2020 les opérations suivantes :

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF réseau	Autres
OSM3	Ligne Dourdan – La Membrolle	Régénération	52,53	16,82	31,24		4,47	
OSM3	Ligne Chartres – Courtalain	Régénération	46,52	16,385	26,18		3,955	
OSM3	Ligne Tours-Chinon	Régénération	20,98		20,9		0,08	
OSM3	Ligne Salbris-Valençay	Régénération	3,33		3,33			

- Conformément au protocole d'accord conclu par l'État et le Conseil régional sur l'avenir des lignes de desserte fine du territoire, la remise à niveau de certaines lignes conduit à modifier le financement de la modernisation de la « ligne Tours-Loches » inscrite à hauteur de 40 M€ et dont la répartition évolue de la manière suivante :

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF réseau	Autres
OSM3	Ligne Tours - Loches	Modernisation	40	1,775	38,075		0,15	

- Les travaux relatifs à l'allongement et au réhaussement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay-sur-Loing sont ajoutés pour un coût de 1,81M€ selon la répartition suivante :

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF réseau	Autres
OSM2	Ligne Paris-Montargis-Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Ferrières-Fontenay	1,81		1,51			0,3

- Les opérations intitulées « traitement du nœud ferroviaire d'Orléans » et « traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps », « mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite en gare de Vierzon », « Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) », « Desserte de la région Centre-Val de Loire », « Paris-Chartres », « Orléans – Châteauneuf-sur-Loire », « Chartres-Orléans (dont fret) » et « ligne Bourges-Montluçon » étaient prévues de la manière suivante :

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF réseau	Autres
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	23				2,3	
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps	Etudes	4	12,25	10,45		2	
OSM2	Mise en accessibilité des gares aux PMR	Gare de Vierzon	10	5	5			
OSM1	Paris – Orléans - Limoges – Toulouse (POLT)	Etudes schéma directeur	2,25	0,75	0,75		0,75	
		Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	25	12,9	2,5	0	9,6	
		Effacements de passages à niveau dans l'Indre (FNADT)	13	4,4	4,6		4	0
OSM1	Desserte de la région Centre-Val de Loire	Etude ligne nouvelle Paris -Orléans – Clermont-Lyon (POCL)	6	2			2	
OSM3	Paris-Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	20	18,35			1,65	
OSM3	Orléans-Châteauneuf-sur-Loire	Modernisation	40	19	19		2	
OSM3	Chartres-Orléans (dont fret)		150	20	130			
OSM3	Ligne Bourges-Montluçon	Remise à niveau	5,5	4,25	0,575		0,55	0,125

Ces neuf opérations évoluent ainsi :

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF réseau	Autres
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	6,8	3	3,3		0,5	
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps	Etudes	1,94	0,88	0,88		0,18	
OSM2	Mise en accesibilité des gares aux PMR	Gare de Vierzon	17	8	5		4	
OSM1	Paris – Orléans - Limoges – Toulouse (POLT)	Etudes schéma directeur (dont passage à niveau)	10,72	10,72	0		0	
		Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	24,24	12,9	2,5	0	8,84	
		Effacements de passages à niveau dans l'Indre (FNADT)	8,8	4,4	3		1,4	
OSM1	Desserte de la région Centre-Val de Loire	Etude ligne nouvelle Paris-Orléans – Clermont-Lyon (POCL)	0	0			0	
OSM3	Paris-Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	13,7	13,67	0		0,03	
OSM3	Orléans-Châteauneuf-sur-Loire	Modernisation	8,77	1,07	7,47	0	0,21	
OSM3	Chartres-Orléans		7	0,931	6,069			
OSM3	Ligne Bourges-Montluçon	Régénération et remise à niveau	34,49	30,85	0,575	0	2,95	0,1125

En conséquence, le tableau financier de la partie ferroviaire du volet mobilité en page 7 du CPER est modifié selon l'annexe n°1.

## Article 2 : routier : opérations ajoutées ou modifiées

- L'opération relative à la déviation de Marboué est modifiée pour intégrer des travaux de sécurisation de la RN10 qui s'établissent à 8M€. L'opération était prévue de la manière suivante :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres
OSM4	RN10	Déviations de Marboué (28)	Travaux de déviation à 2x1 voie. Réalisation	25	20	

L'intitulé et les financements évoluent comme suit :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres financements acquis ou à définir
OSM4	RN10	Déviations de Marboué (28)	Travaux	15	12	3
		Sécurisation de la RN10 entre Cloyes-les-Trois-Rivieres et l'A11	Travaux	8	8	

- L'opération relative à l'échangeur de Massay était inscrite pour un coût de 2,6M€. Les travaux présentent désormais un coût supérieur de 0,6 M€ à l'estimation initiale, réparti selon la même clé de financement entre les différents contributeurs. 0,3M€ de crédits Etat sont repris des travaux de réalisation de l'opération « aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost ». Le financement de ces deux opérations évolue donc ainsi :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres financements acquis ou à définir
OSM4	A20	Echangeur de Massay (18)	Travaux d'aménagement de demi-diffuseur de Massay sud	3,2	1,6	1,6
OSM4	RN151	Aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost (18-36)	Travaux de réalisation de crèdeaux de dépassement	7,7	7,7	

- Les opérations routières du Loiret (tangentielle d'Orléans et échangeur de Gidy) sont reprises en dehors du CPER. La ligne suivante est retirée du CPER :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres
OSM4		Opérations routières du Loiret (tangentielle d'Orléans et échangeur de Gidy)		43,4	3,8	13

Les échangeurs de la tangentielle d'Orléans, échangeur de Chécy et échangeur de Châteauneuf-sur-Loire sur la RD2060, sont financés dans le cadre des dotations de décroisement liées à la dernière

vague de transfert des routes nationales aux Conseils départementaux. L'échangeur de Saran-Gidy sur l'A10 fait l'objet d'un financement spécifique dans le cadre du plan d'investissement autoroutier. Ces crédits hors CPER sont valorisés pour un montant total de 39,56M€ avec les détails suivants :

- échangeur de Chécy et de Châteauneuf-sur-Loire sur la RD2060, pour un montant de 4,56M€ dont 2,16M€ Etat et 2,4M€ collectivités locales,
- échangeur de Saran-Gidy pour un montant de 35M€ dont 17,7M€ Etat via Cofiroute et 17,3M€ collectivités locales.
- L'opération concernant la rocade de Bourges et plus particulièrement la dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151 (nord) est modifiée par le redéploiement de crédits Etat correspondant aux opérations reprises en dehors du CPER (tangentielle d'Orléans et Echangeur de Gidy) pour un montant de 3,8M€. Le financement de ces opérations évolue ainsi :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres financements acquis ou à définir
OSM4	RN142	Rocade de Bourges : dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151 (nord) (18)	Travaux de dénivellation de carrefours	8	3,7	4,3
	RN151	Déviations de Saint Germain du Puy (18)	Travaux de déviation à 2x1 voie en tracé neuf. Etudes et travaux de la phase 1	4	3,2	0,8
		Rocade nord ouest de Bourges (18)	Travaux	30	7	23

**En conséquence, le tableau financier de la page 6 du CPER est modifié selon l'annexe n°1.**

### **Article 3 : Domaine fluvial**

Les opérations relatives au réseau fluvial sont inchangées.


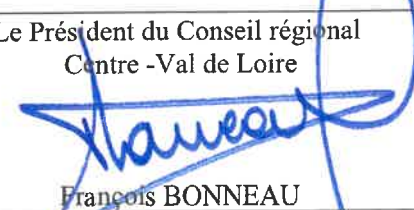
### **Article 4 : Durée et condition d'exécution du présent avenant**

L'article 1er du CPER 2015-2020 est complété par le paragraphe suivant.

**L'exécution des opérations inscrites dans le volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 modifié est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

A Orléans, le **08 JUIL. 2020**

<p>Le Préfet de la région Centre –Val de Loire</p>  <p>Pierre POUËSSEL</p>	<p>Le Président du Conseil régional Centre -Val de Loire</p>  <p>François BONNEAU</p>
---	---

**ANNEXE n°1**

Les tableaux présentés en pages 6 et 7 du CPER Centre-Val de Loire 2015-2020 sont modifiés comme suit :

**1 / Mobilité multimodale**

**1.1 / La route**

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER en M€	Etat	Autres financements acquis ou à définir
OSM4	A20	Echangeur de Massay (18)	Travaux d'aménagement demi-diffuseur de Massay sud	3,2	1,6	1,6
OSM4	RN10	Déviations de Marboué (28)	Travaux	15	12	3
		Sécurisation de la RN10 entre Cloyes-les-Trois-Rivieres et l'A11	Travaux	8	8	
OSM4	RN142	Rocade de Bourges : dénivellement des carrefours avec la RD976 et la RN151 (nord) (18)	Travaux de dénivellement de carrefours	8	3,7	4,3
	RN151	Déviations de Saint Germain du Puy (18)	Travaux de déviation à 2x1 voie en tracé neuf. Etudes et travaux de la phase 1	4	3,2	0,8
		Rocade nord ouest de Bourges(18)	Travaux	30	7	23
OSM4	RN151	Aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost(18-36)	Travaux de réalisation de créneaux de dépassement	7,7	7,7	
OSM4	RN154	Créneau sud de Dreux (28)	Travaux	5	4,8	0,2
OSM4		CAP Ciné (41)	Travaux	7,5	3,8	3,7
<b>TOTAL CPER</b>				<b>88,4</b>	<b>51,8</b>	<b>36,6</b>



## 1.2 / Le ferroviaire

Objectif stratégique mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant CPER	Etat	Conseil régional	Europe	SNCF Réseau	Autres
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	6,8	3	3,3		0,5	
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire de Tours – Saint-Pierre-des-Corps	Etudes	1,94	0,88	0,88	0	0,18	
OSM2	Ligne Paris-Montargis-Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Dordives	1	0,7	0,3			
OSM2	Mise en accessibilité des gares aux PMR	Gare de Vierzon	17	8	5		4	
OSM1	Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT)	Schéma directeur (dont passage à niveau)	10,72	10,72	0		0	
		Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	24,24	12,9	2,5		8,84	
		Effacement de passages à niveau dans l'Indre (FNADT)	8,8	4,4	3		1,4	
OSM1	Desserte de la région Centre-Val de Loire	Etudes ligne nouvelle POCL Paris-Orléans-Clermont-Lyon	0	0			0	
OSM3	Paris-Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	13,7	13,67	0		0,03	
OSM3	Ligne Tours-Loches	Régénération et modernisation	40	1,775	38,08		0,15	
OSM3	Orléans – Châteauneuf-sur-Loire	Modernisation	8,77	1,07	7,47	0	0,21	
OSM3	Chartres-Orléans (dont fret)		7	0,931	6,069			
OSM3	Ligne Bourges-Montluçon	Régénération et remise à niveau	34,49	30,85	0,575		2,95	0,1125
OSM1	Etudes gare de Courtalain		1	1				
OSM3	Ligne Chartres-Courtalain	Régénération	46,52	16,385	26,18		3,955	
OSM3	Ligne Dourdan – La Membrolle	Régénération	52,53	16,82	31,24		4,47	
OSM3	Ligne Tours-Chinon	Régénération	20,98		20,9		0,08	
OSM3	Ligne Salbris-Valençay	Régénération	3,33		3,33			
OSM2	Ligne Paris-Montargis-Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Ferrières-Fontenay	1,81		1,508			0,3
<b>TOTAL</b>			<b>300,6</b>	<b>123,1</b>	<b>150,33</b>	<b>0</b>	<b>26,75</b>	<b>0,4125</b>